

D 6-2026

Instances

Election des
délégués titulaires
et suppléants du
Conseil Municipal
au SIVOM Alliance
Nord-Ouest

Nombre de conseillers

En exercice : 33

Présents : 32

Absents : 0

Excusés-représentés : 1

Votants : 33

Le Maire, soussigné,
certifie que la liste des
délibérations a été
affichée dans les délais
légaux.



Conseil Municipal du 07 avril 2026

Extrait du registre des délibérations

L'an deux mil vingt-six le sept du mois d'avril à 19h01, le Conseil Municipal, convoqué le 01 avril 2026, s'est réuni en séance ordinaire sous la présidence de Monsieur Cyprien RICHER, Maire.

Présents :

M Cyprien RICHER, Maire,

M Esteban GARCIA, Mme Fatima DESCAMPS, M Francis GOSSET, Mme Karine ATTINAULT, M Sylvain GOUSSEAU, M Emeric ANDRE, Mme Pauline VANDOOOLAE GHE, M Laurent RENOUF, M Jean-Pierre LAVIEVILLE, M Rabah GHOMRANE, Mme Elisabeth CROQUETTE, M Thierry, LIBAERT, Mme Christine DECONYNCK, M Alain HOUZEAUX, Mme Peggy BAUWERAERTS, Mme Marion CAILLERET, M Christophe KINDT, M Geoffroy TIMELLI, Mme Natacha PASTOUKOFF, Mme Marie COLINET, Mme Dorothee LENGAIN, Mme Marie VENET (à partir de 19h39), M Thibaut MARAQUIN, M Didier PARSY, Mme Martine DEMUYS, Mme Véronique DOLVELDE, Mme Christelle ROGGE, Mme Mélanie CLUSMAN, M Maxime BONTE, M Nicolas BRAY, M Thomas FABRE.

Absents ayant donné procuration :

Mme Marie VENET ayant donné procuration à M. Cyprien RICHER (jusqu'à 19h39)

Mme Frédérique BRILLOT ayant donné procuration à M. Francis GOSSET

M. Fatima DESCAMPS a été élue secrétaire de séance

Rapport de Monsieur le Maire :

La Ville de Saint-André est adhérente au SIVOM Alliance Nord-Ouest depuis 1980.

Vu les statuts du SIVOM Alliance Nord-Ouest, la Commune de Saint-André est représentée au Comité Syndical par :

- 7 délégués titulaires
- 7 délégués suppléants

A l'occasion de renouvellement du Conseil Municipal, il convient de désigner les nouveaux délégués.

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité,

- Décide, à l'unanimité, de ne pas procéder à un vote à bulletin secret, conformément à l'article L.2121-21 du CGCT, et ainsi procéder à la désignation de ses membres pour siéger au sein de l'association à l'issue d'un vote à main levée.
- Approuve la désignation des membres du tableau ci-dessous pour siéger à la conférence pour la durée du mandat ;

TITULAIRES	SUPPLEANTS
Cyprien RICHER	Alain HOUZEAUX
Elisabeth CROQUETTE	Jean-Pierre LAVIEVILLE
Estéban GARCIA	Marie VENET
Francis GOSSET	Peggy BAUWERAERTS
Marie COLINET	Geoffroy TIMELLI
Maxime BONTE	Nicoals BRAY
Thomas FABRE	Martine DEMUYS

- Autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer les actes afférents ;
- Dit que cette délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou notification.



POUR EXTRAIT CONFORME
Le Maire,


Cyprien RICHER

Le Secrétaire de séance,


Fatima DESCAMPS